

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 31 (2001)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Attention aux abus de médicaments!  
**Autor:** Probst, Jean-Robert / Forel, Patrick / Salaz, Grégoire  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-828358>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Attention aux abus de médicaments !

L'industrie pharmaceutique ne s'est jamais mieux portée qu'à notre époque de surconsommation de médicaments. Comment échapper à cette spirale infernale? Question évoquée lors d'un débat organisé par l'Association de réseau de soins de la Côte.

« Ceci est un médicament, veuillez lire la notice d'emballage ou demander conseil à votre médecin. » Cette petite phrase devient familière. On la retrouve à la fin des spots TV qui se multiplient pour vanter les bienfaits de l'abondante pharmacopée, proposée entre la poire et le fromage. Gare aux abus?

**– Comment peut-on abuser de médicaments qui sont prescrits sur ordonnance, donc contrôlés?**

**D<sup>r</sup> Patrick Forel** – Une catégorie de médicaments, souvent prescrite, peut donner lieu, sinon à des abus, du moins à des consommations chroniques, régulières et de trop longue durée. Je pense à tous les calmants et à tous les somnifères... Prenons une situation typique: une personne vient de perdre un conjoint ou se trouve dans une situation existentielle difficile. Elle demande quelque chose pour se détendre un peu ou pour mieux dormir. C'est sûr que le médecin va lui prescrire un médicament du type Seresta ou Lexotanyl. Le problème est que les gens sont ensuite extrêmement malheureux quand ces médicaments viennent à manquer.

**– Y a-t-il une grande accoutumance aux médicaments somnifères?**

**Grégoire Salaz** – C'est clair qu'il existe une accoutumance. A tel point qu'il faut de la volonté de la part des patients pour pouvoir arrêter. Tous

les somnifères, pratiquement sans exception, ont tendance à diminuer les capacités de mémorisation. On peut alors déplorer des effets négatifs à long terme.

**M<sup>me</sup> Stucky-Muret** – Beaucoup de personnes prennent des somnifères pour mieux dormir. Elles se lèvent ensuite durant la nuit, dans un état que l'on peut imaginer, et c'est une cause de chutes importante.

**– Lorsqu'il y a accoutumance et que la volonté seule ne peut pas aider, comment réagir? Existe-t-il un médicament contre l'accoutumance?**

**D<sup>r</sup> Patrick Forel** – Il faut bien s'entendre sur quel médicament, quelle accoutumance et pour quelles raisons le médicament est pris. Il y a des gens qui ont besoin de prendre des médicaments auxquels ils vont s'accoutumer d'une certaine façon. Ils ne doivent pas arrêter, parce qu'à ce moment-là, ils redeviennent malades. Cela étant, des gens consomment de grandes quantités de somnifères, comme le Valium, le Seresta, etc. Il est vrai que la volonté ne suffit pas toujours pour arrêter, que le médecin est bien brave, mais il ne peut pas agir non plus. Il existe alors des maisons spécialisées, qui peuvent proposer des cures de désintoxication. Le problème de la prise de médicaments abusive est relativement semblable au problème de la toxicomanie ou de l'alcoolisme.

**Nicolas Schaad** – On sait une chose. Quelqu'un qui prend un Seresta tous les soirs, et qui a envie de cesser, ne peut s'arrêter d'un coup. Il doit réduire progressivement sa consommation. Il faut également le soutien de son médecin traitant, qui peut expliquer pourquoi le corps réagit parfois très mal à la diminution de médicaments de ce type.

**– Lorsque vous prescrivez ces médicaments, y a-t-il une information précise ou une mise en garde**

**contre la dépendance à ces médicaments?**

**D<sup>r</sup> Hélène Kleiber** – Le patient doit d'abord être d'accord avec la proposition de traitement qu'on lui fait. Je ne crois pas qu'on puisse prescrire un médicament sans explications très sérieuses et très approfondies. Comme médecin hospitalier, on a beaucoup plus de temps, probablement, que les médecins installés, pour expliquer au patient le traitement prescrit. Mais il y a souvent plusieurs prescripteurs dans une ville et à l'hôpital. Le patient seul peut avoir un véritable contrôle sur les médicaments qu'il consomme.

**– Les pharmaciens ont-ils également un rôle à jouer au niveau de l'information aux consommateurs?**

**Grégoire Salaz** – Le pharmacien a une position administrative. Il regroupe les prescriptions. On constate assez souvent qu'un traitement est prescrit par un spécialiste et un autre par un généraliste et que les deux praticiens ne se connaissent pas. C'est un devoir d'information pour nous, pharmaciens, de signaler ces dysfonctionnements. Il y a abus au moment où le patient essaie volontairement d'obtenir plus de médicaments que ce qui est nécessaire.

**– Quels sont les produits dont les patients abusent généralement?**

**Grégoire Salaz** – Les analgésiques et les laxatifs. Ce sont les deux catégories de produits qui sont le plus consommés. L'évaluation de la consommation d'un produit comme un laxatif est quelque chose d'extrêmement difficile. On peut avoir une action d'information sur un patient, mais, à un moment donné, il y a aussi une responsabilité personnelle concernant la consommation individuelle.

## Rapport de confiance

**– Des abus peuvent-ils également intervenir en milieu hospitalier?**



Dessin Pécub

**Nicolas Schaad** – Lors des visites, le médecin doit justifier une prescription. Or, il n'y a jamais trop de médicaments, s'ils sont tous justifiés.

**D<sup>r</sup> Hélène Kleiber** – Dans les hôpitaux, j'ai constaté ceci: il y a la prescription des médecins, donc les médicaments préparés et donnés officiellement. Mais il y a parfois surmédication d'analgésiques et d'autres produits, parce que le patient se fait apporter, par sa famille ou ses amis, ses petites réserves personnelles, bien cachées dans la table de nuit. Cela dit, il peut aussi y avoir sous-médication. On trouve également des comprimés sous le lit, sous le duvet. La seule chose qui peut aller dans le sens d'une bonne médication est l'information au patient, par des mots qui puissent être compris. Si le patient sait exactement pourquoi il prend ce médicament et quels en sont les effets secondaires, je crois qu'il ne peut qu'adhérer au projet et en connaître les conséquences. Je ne crois pas à l'approche policière. La seule solution est d'entretenir un rapport de confiance.

– **Comment éviter ces abus et qui peut les éviter. Quels sont les moyens mis à votre disposition au niveau des médecins, des pharmaciens et des infirmières?**

**Nicolas Schaad** – Si vous avez trois pilules à prendre par jour, vous arriverez probablement à être régulier; si vous en avez dix-sept, cela devient déjà beaucoup plus compliqué à gérer. D'autant que les personnes âgées ont parfois une mémoire défaillante. D'où l'utilité du semainier.

– **Qu'est-ce qu'un semainier et à quoi cela sert-il?**

**Geneviève Stucky-Muret** – Il s'agit de boîtes compartimentées, plus ou moins complexes. A domicile, le problème se pose pour les personnes qui ont beaucoup de médicaments et qui oublient de les prendre ou les prennent de travers. Toutes ces petites boîtes servent à aider la personne à les préparer et ensuite à les prendre correctement. Dans les cas difficiles, un membre de la famille ou une infirmière du centre médico-social les prépare.

**D<sup>r</sup> Patrick Forel** – Je désire apporter un complément d'information concernant la bonne consommation des médicaments. Selon les études établies en milieu ambulatoire, entre 10 et 30% des produits prescrits ne sont jamais consommés. Des sommes considérables sont ainsi gaspillées. Plutôt que de consommer trop ou trop peu de médicaments, l'idéal serait d'en consommer autant que nécessaire et aussi peu que possible.

## Danger toxique

– **Comment éviter les dangers de l'intoxication?**

**Nicolas Schaad** – Je ne crois pas que les médicaments qui sont en vente libre sont forcément moins toxiques que les autres. Il existe par exemple un analgésique, le Paracetamol, que l'on obtient sans ordonnance en pharmacie ou en droguerie. Et bien c'est le médicament qui est responsable du plus grand nombre d'intoxications en Suisse.

**D<sup>r</sup> Patrick Forel** – J'aimerais faire une mise en garde contre les médica-

ments naturels. Il y a actuellement beaucoup de gens qui se sentent un peu déprimés et qui consomment des médicaments à base de millepertuis. Ils peuvent avoir des interactions importantes avec d'autres médicaments. Méfions-nous aussi du jus de pamplemousse, qui, pris de façon régulière et importante, peut contre-carrer l'effet de certains médicaments.

**– Que pensent les spécialistes d'ordonner des placebos, ces pilules composées de sucre et de talc, en remplacement des médicaments qui créent une accoutumance ?**

**D<sup>r</sup> Hélène Kleiber** – Je ne vois aucune indication à prescrire un faux médicament. Si l'on est obligé de prescrire ce genre de faux médicaments, c'est qu'il existe un problème de communication et de relation avec le patient. En aucun cas je ne pourrais justifier la prescription d'un placebo. Ce serait un manque de respect envers le patient.

**– Est-ce que certains médecins ont intérêt à prescrire trop de médicaments ?**

**D<sup>r</sup> Patrick Forel** – Non, le médecin n'a aucun intérêt à prescrire tel ou tel médicament. Comme les gens sont soumis à la publicité vantant certains produits de lessive, les médecins sont bombardés de publicité et de pression par les délégués médicaux des différentes entreprises pharmaceutiques. Mais le médecin ne retire pas un sou de la prescription de tel ou tel médicament, quel que soit son prix.

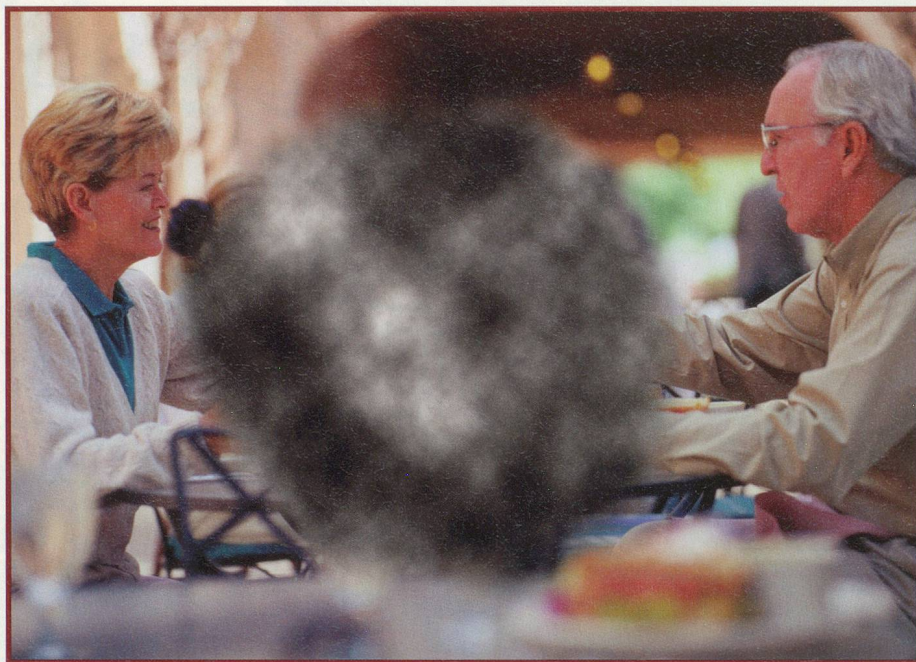
Jean-Robert Probst

## LES PARTICIPANTS

D<sup>r</sup> Hélène Kleiber, médecin-chef à l'Hôpital de Gilly; M<sup>me</sup> Geneviève Stucky-Muret, infirmière et psychopédagogue à Morges; D<sup>r</sup> Patrick Forel, médecin à Morges; M. Grégoire Salaz, pharmacien à Morges; M. Nicolas Schaad, pharmacien à l'Hôpital de Morges.

**Renseignements:** Association Réseau de soins de la Côte, rue Louis-de-Savoie 40, 1110 Morges. Tél. 021/811 11 62.

# La basse vision



*Si votre champ de vision est brouillé, il faut consulter un spécialiste*

En Suisse, 16% des personnes âgées de plus de 65 ans connaissent des problèmes de basse vision. Comment réagir, lorsque les lunettes ne suffisent plus ?

**C**ompte tenu de l'espérance de vie, les personnes âgées sont toujours plus nombreuses à connaître de véritables difficultés visuelles. Quand les lunettes ne suffisent plus, les gestes les plus simples posent problème, comme lire un journal, consulter un annuaire téléphonique ou regarder une émission télévisée.

Dans la plupart des cas, les causes d'une diminution de la vision proviennent des dommages liés à l'âge du système visuel ou du nerf optique. Lorsqu'il s'agit d'une faible diminution, des loupes, éclairées ou non, suffisent. Pour une diminution plus importante, il existe des télooupes miniaturisées, qui se fixent sur la monture des lunettes. Le conseil

d'un opticien spécialisé est alors indispensable.

L'adaptation d'une aide visuelle s'effectue chez un opticien qualifié. Elle sera évidemment précédée de l'intervention d'un ophtalmologue. Ce dernier établit notamment les ordonnances qui permettent de bénéficier des prestations de l'assurance maladie ou de l'AVS.

Les télooupes, très utiles en cas de basse vision, coûtent entre 450 et 1500 francs. Les aides financières (notamment de l'AVS), couvrent les trois quarts des frais d'achat de ces accessoires bien pratiques.

Un conseil: si vous connaissez des troubles de la vue entraînant une vision incomplète ou déformée, même avec vos lunettes habituelles, consultez sans attendre un spécialiste. Votre vue est trop précieuse pour la négliger.

G. N.

**Renseignements:** Schmutz, spécialiste de la basse vision, Petit-Chêne 20, Lausanne, tél. 021/323 01 36 et Péroilles 5, Fribourg, tél. 026/322 47 06.